

ASSEMBLÉE MUNICIPALE TAVANNES

LUNDI 24 JUIN 2024

Président : ████████ (PAG)
Secrétaire : ████████ (CAD)
Scrutateurs : ████████ (CAP) et ████████ (BK).
Electeurs/trices inscrits : 2'061
Electrices/teurs présents : 79 personnes présentes

Ouverture à 20h15 par le président.

Des remerciements sont adressés à Madame ████████ (NI), ancienne secrétaire des assemblées municipales et la bienvenue est souhaitée à son successeur, en la personne de Monsieur ████████ (CAD). L'Assemblée a été convoquée par carte personnelle et par publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier No 20 du 23 mai 2024 et No 21 du 29 mai 2024. ████████ (PAG) déclare l'assemblée ouverte.

████████ (JMK) demande si des réponses seront apportées aux demandes émises lors de la précédente assemblée. ████████ (FV) répond que celles-ci seront traitées dans le point 5 – divers.

Le déroulement de l'assemblée se fait selon l'ordre du jour annexé.

1. Présentation et approbation des comptes 2023 – ████████ (ADR)

Résultats du compte général

	COMPTES	BUDGET
Administration générale	991'231.15	1'068'600.00
Sécurité publique	-767'082.09	-741'500.00
Enseignement et formation	2'958'518.94	3'152'550.00
Culture et loisirs	724'053.73	735'750.00
Santé	21'286.40	26'475.00
Prévoyance sociale	3'793'616.63	3'921'800.00
Trafic	933'654.78	1'111'275.00
Protection et aménagement de l'environnement	75'975.94	81'700.00
Économie publique	-52'879.72	-101'200.00
Finances et impôts	-8'678'375.76	-9'013'200.00
Excédent de charges	0.00	242'250.00
Excédent de revenus		

Après comptabilisation des amortissements supplémentaires inhérents au système de 1 098 064 CHF.49, le compte général est équilibré. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 242'250.00.

Les charges de personnel sont de CHF 27'578.32 supérieures aux montants budgétés. A relever cette toute petite différence par rapport à un total des charges de personnel de CHF 5'544'578.32.

Les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises sont de CHF 143'672.54 inférieures aux montants budgétés. La différence se situe principalement au niveau des comptes « Matériel didactique », « Machines, appareils et véhicules » et « Entretien des routes / voies de communication ».

Compte de résultat :

- Attributions/Prélèvements aux fonds en 2023 :

Gestion des déchets	+ 14'479.52
Sapeurs-pompiers	+ 30 508,48
Traitement des eaux usées	- 43 023,85
Alimentation en eau	-62 424,92

- Financements spéciaux au 31 décembre 2023

Gestion des déchets	+ 129 006,27
Sapeurs-pompiers	+ 629 522,99
Traitement des eaux usées	- 607 686,44
Alimentation en eau	-1 437 889,63

Compte des investissements

	COMPTES
Total général des investissements : Compte 2023	2'308'874.04
Total général des investissements : Budget 2023	2'518'000.00
AUTOFINANCEMENT À 100%	2'488'162.35

Bilan

ACTIF	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023
Disponibilités	4'129'987.44	4'256'559.75
Créances	8'178'981.22	7'892'842.86
Actifs de régularisation	976'355.73	830'085.11
Stocks, fournitures et travaux en cours	6'753.30	6'167.55
Placements financiers	253'000.00	299'000.00

Immobilisations corporelles PF	2'508'837.00	2'758'905.00
Immobilisations corporelles PA	14'415'423.79	15'605'931.12
Immobilisations incorporelles	54'683.80	38'103.75
Participations, capital social	176'227.00	158'607.00
Subventions d'investissement	200'000.00	200'000.00
	30'900'249.28	32'046'202.14

PASSIF	1^{er} janvier 2023	31 décembre 2023
Engagements courants	719'368.93	485'568.43
Engagements financiers à court terme	7'100'000.00	2'000'000.00
Passifs de régularisation	175'024.95	222'660.02
Provisions à court terme	229'585.80	326'000.00
Engagements financiers à long terme	11'120'000.00	16'120'000.00
Capitaux de tiers	328'782.59	328'891.09
Financements spéciaux	2'864'566.10	2'804'105.33
Préfinancements	2'405'053.38	2'703'045.25
Réserve	1'803'344.91	2'901'409.40
Réserve liée à la réévaluation du PF	5'851.00	5'851.00
Excédent/découvert de bilan	4'148'671.62	4'148'671.62
	30'900'249.28	32'046'202.14

Sous la loupe : Station d'épuration des eaux usées de Tavannes et environs

XXXXX(ADR) évoque la situation des eaux usées en Suisse et la situation propre à Tavannes. Tavannes est relié à la STEP de Loveresse, les chiffres sont donnés pour notre commune, dont voici quelques détails :

STEP DE LOVERESSE	2023
Habitants reliés au 31 décembre	6'610
Eaux - volume traités (m ³)	1'862'228
Eaux - volume eau pluviale (m ³)	79'932
Débit d'eau traité par jour (m ³)	5'500
Débit d'eau par temps sec (litre/sec.)	40
Boues produites (STEP Loveresse, m ³)	3'151
Boues déshydratées (avec autres STEP, m ³)	6'396
Volume de boues traitées par jour (m ³)	20
Énergie - électricité (kWh)	298'724

Énergie – mazout (litre)	80
Biogaz – production (m ³)	80'716

Questions concernant les comptes

- [REDACTED] (MZ) questionne l'évolution de la masse de charges du personnel avec une variation des provisions qu'il a pu constater et demande des infos complémentaires. Réponse de [REDACTED] (CW): Cette diminution en question des provisions a été liée au départ de l'ancienne secrétaire municipale.
- [REDACTED] (MZ) demande des précisions concernant la hausse des coûts dans les comptes du SSRT. Réponse de [REDACTED] (CW): Le personnel du service social a vu sa charge de travail croître, le nombre des cas a augmenté.
- Question de [REDACTED] (LG): il demande un éclaircissement à propos des montants pour les camps et excursions des écoliers afin de connaître la proportion prise en charge par les écoles et celle par les parents. Réponse de [REDACTED] (CW): on comptabilise dans les comptes de la commune les résultats nets des camps. Nous avons dans les comptes de la commune uniquement les excédents de charges pris par la commune. Il propose à [REDACTED] (LG) de s'approcher de la commission des écoles pour plus de détails à ce sujet.

[REDACTED] (PAG) fait une lecture des conclusions du rapport de la vérification des comptes de la fiduciaire ; le rapport encourage à accepter les comptes.

Mise au vote : les comptes 2023 sont acceptés avec un avis contraire et une abstention.

2. Règlement pour octroi de bourses d'apprentissages et d'études - [REDACTED] (JH)

Le nouveau règlement de la commune pour l'obtention des bourses a été mis en dépôt public trente jours avant l'Assemblée à l'administration municipale. Il remplace le précédent de 2006 ainsi que son barème de 1991. [REDACTED] (JH) présente ce nouveau règlement.

Les conditions d'octroi sont les suivantes : être domicilié à Tavannes depuis au moins un an, suivre un apprentissage ou formation effectué dans un établissement de formation public ou privé reconnu par la Confédération ou le Canton et enfin, l'octroi préalable d'une bourse cantonale.

Le montant des bourses est équivalent à 10% du montant de la bourse cantonale, mais au minimum de CHF 500.- par année.

Ce règlement a été préalablement accepté à l'unanimité par la commission social et sécurité et le conseil communal.

Mis au vote : accepté à l'unanimité

3. Validation d'un crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule pour les sapeurs-pompiers - [REDACTED] (ASL)

[REDACTED] (ASL) donne l'explication pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport de personnes et de matériel catégorie 7t, VHC Pionner 4x4 en remplacement d'un ancien véhicule arrivant gentiment en fin de vie. L'acquisition de ce nouveau véhicule a été mise au budget et intégrée dans la planification financière pour l'année 2024. Le Conseil municipal recommande à l'assemblée d'approuver cette acquisition, pour un montant de CHF 270'000.-.

Mis au vote : accepté à l'unanimité.

4. Communication sur le réaménagement de la place de la gare - ██████ (ASL)

Un bref rappel de l'histoire concernant l'aménagement de la place de la gare par ██████ (ASL) est apporté. Elle informe que suite au questionnaire participatif, le conseil municipal a décidé de mandater le bureau d'architecture GINAA (Gilles Marchand et Nathan Boder) afin de procéder à une étude de faisabilité pour cette place de la gare. Pour élaborer ce nouveau projet, il a également fallu rencontrer les CFF et les CJ afin de prendre connaissance de leurs travaux, car maintenant ils sont dans l'obligation de mettre aux normes notre gare, ceci pour appliquer la nouvelle loi sur l'égalité des personnes en situation de handicap. Pour présenter le projet de ce soir, la parole est donnée à ██████ (GM).

Le projet a pour ambition de répondre au besoin de redonner une meilleure carte de visite et de créer un lieu plus vivant. Il faut plus d'espace vert, sans pour autant interdire les voitures. Il y a beaucoup d'intérêts qui ne sont pas toujours convergents. Le projet est aussi à relier aux changements d'organisation et de structures des CJ et des CFF. Un passage sous voies sera réalisé. Sur la place un grand couvert est prévu. Mise en valeur de la Birse dans son ancien tracé est envisagé ainsi que la mise en place de la circulation à sens unique sur la place. Des groupements d'arbres délimiteront les espaces. Les travaux CFF débuteront à l'automne 2025 pour se terminer à la fin 2026. Les procédures et permis demandant du temps, il faudra faire attention aux délais.

Questions concernant la place de la gare

██████ (HJ) remarque que les véhicules seront ennuyés pour accéder à la poste. ██████ (GM) répond que la zone 20 km/h débuterait probablement à partir du rond-point.

██████ (CR) demande pourquoi les bennes de Celtor qui traversent le village seront toujours transbordées à la gare de Tavannes. Il souhaiterait que cela soit fait plus proche de Celtor. ██████ (GM) répond qu'effectivement le train a été manqué ici sur cela. Les CJ ont assuré qu'il était impossible de faire passer des trains chargés sur leurs ponts.

██████ (JCK) rend attentif que concernant, Car Postal, il y a une répartition budgétaire possible entre canton et commune pour les frais de transformation pour la mise aux normes pour monter dans les cars, pour les personnes en situation de handicap. Ne faudrait-il pas deux quais ? Quelles sont les exigences de Car Postal ? ██████ (NB) répond que les critères ont été pris en compte dans le projet.

Une question est posée encore par ██████ (JCK) concernant la salle d'attente actuelle afin de savoir si elle restera ouverte ? ██████ (FV) répond que la salle d'attente sera fermée par les CFF et des efforts ont déjà été entrepris par la commune pour chercher à la maintenir.

██████ (JPD) demande si la Poste sera maintenue dans le futur ? A l'heure actuelle, il n'y a pas de fermeture prévue, lui répond Fabien Vorpe. Il questionne également si le restaurant de la Poste restera un restaurant et ██████ (FV) répond que oui, un restaurant sera maintenu.

██████ (SBW) demande ce que deviendra la place de pétanque ? ██████ (GM) répond qu'une possibilité que toute la place reste une place de pétanque avec un revêtement perméable qui soit une place pétan-compatible !

██████ (HD) demande où iront stationner les camions ? Il lui est répondu que rien n'est prévu. ██████ (HJ) demande si des places de stationnement motos ont été pensées. Cela sera considéré et réfléchi pour la suite du projet.

XXXXX (NN) demande si le tracé de la Birse à ciel ouvert sera profond ? XXXXX (GM) répond que le projet n'est pas encore abouti.

XXXXX (BK) rend attentif que la Poste, dans sa réorganisation va fermer des bureaux. Nous ne savons pas quels bureaux vont rester mais ceux qui resteront, généreront beaucoup de mouvements de véhicules.

Quelle suite ?

Lancements d'ateliers participatifs pour affiner le projet et suivre ensuite avec le vote pour un crédit d'étude.

5. Divers

Evaluation des places des travail et visite de contrôle de la Préfecture – administration municipale

XXXXX (FV) présente deux audits-rapports en lien avec le fonctionnement de l'administration communale.

Le premier a été réalisé par l'association des Cadres des communes bernoises, en collaboration avec l'OACOT. Cet audit a eu pour but d'évaluer les tâches traitées par l'administration, et le nombre d'heures requises à y consacrer, indépendamment de la qualité des collaborateurs.

Il en résulte un déficit de 154% à l'arrivée de notre secrétaire municipal actuel en avril 2023 sur une équipe de sept personnes, et ceci sans absence ni arrêt de travail de nos collaborateurs. Dans les années précédentes, l'administration était imputée de deux collaborateurs supplémentaires, soit du secrétaire et d'un arrêt maladie de longue durée. L'administration communale a donc tourné à moins 350%, sur 7 postes.

XXXXX (FV) tient à remercier les membres du personnel qui fournissent un travail considérable et en particulier à XXXXX (CW). Au mois d'août 2024, le manque de personnel ne sera plus que de 44%. Le conseil attend la fin de la restructuration avant de combler éventuellement ce manque.

Le deuxième rapport, est celui du contrôle de la Préfecture du Jura bernois, dont celui-ci a été exécuté fin novembre et contient 28 pages. Ce contrôle a pour but de vérifier le fonctionnement de la commune, d'un point de vue de gouvernance, d'opérationnel et de l'application des règles légales. Malgré plusieurs tâches que nous devons encore réaliser, comme le dicte ce rapport, abrogations de règlements, affiliation, signatures manquantes de documents, et différents ajustements de règlements, qui pour la plupart seront soumis à l'assemblée, la conclusion du rapport est : « que la commune est administrée régulièrement et conformément au droit. »

XXXXX (JCK) prend spontanément la parole en tant que président de la commission de gestion et souligne que les rapports leur étant parvenus seulement le 18 juin 2024, elle était dans l'impossibilité de les parcourir et donner des recommandations. Il constate que la commission de gestion n'a pas d'information sur un audit interne demandé lors de la dernière assemblée et demandé par les partis. La commission de gestion va étudier les documents reçus pour donner un avis lors de la prochaine assemblée. XXXXX (FV) répond que ces deux rapports ne figuraient pas à l'ordre du jour, car nous n'étions pas certains de les recevoir à temps. Nous nous étions engagés à notre dernière assemblée et les voici donc. Il faut être conscient que c'est du temps et de l'argent. On a des résultats concrets. Concernant l'audit du Conseil, celui-ci ne voit aucun dysfonctionnement au sein du Conseil actuel et estime qu'actuellement c'est une perte de temps et d'argent pour le contribuable.

XXXXXX (GM) demande que les rapports soient mis à disposition et envoyés aux différents présidents de partis par souci de transparence. XXXXXX (FV) lui répond que le rapport de la préfecture n'est pas un document public mais interne à la commune. La commission de gestion a quant à elle le loisir de le consulter. Quant à l'autre document, celui-ci sera mis en dépôt public durant 30 jours suivant l'assemblée municipale à l'administration pour consultation. Il ne peut être copié, cela est une exigence de la part de l'association des Cadres des communes bernoises.

Charte du Conseil municipal

XXXXXX (SS) et XXXXXX (VB) présentent la création d'une charte pour le *mieux vivre* ensemble au sein du conseil. L'objectif est de garantir un travail serein et d'apporter une piste pour éviter les événements qui ont marqué la commune l'an passé. La charte est à disposition au bureau municipal.

Les principaux points sont les suivants : le respect, la participation et la ponctualité, la collégialité, la régulation si nécessaire, l'application du secret de fonction, l'application du secret des délibérations, la diligence dans l'administration, la bonne relation avec le personnel communal et agir en cas de tensions et s'employer à gérer les conflits. Chaque conseiller l'a signé et s'est engagé à respecter cette charte.

XXXXXX (VB) souligne la décision de co-construire une charte entre les membres du conseil en début de législature. Les membres de l'administration communale seront associés à cette démarche.

XXXXXX (HD) vient souligner l'importance du respect de la majorité.

XXXXXX (GM) rappelle quant à lui la nécessité de la transparence.

XXXXXX (OK) félicite le Conseil municipal pour la rédaction et l'engagement pris avec cette charte.

XXXXXX (MB) questionne s'il y a une conséquence en cas de non-respect de la charte ? XXXXXX (VB) répond que l'ensemble du Conseil municipal s'est engagé à la respecter et qu'il en va de cet engagement, sans sanction prévue étant donné que ce n'est pas un document contraignant.

Mise en ligne du nouveau site internet

XXXXXX (SS) communique que le site internet a été réactualisé pour favoriser les échanges et remis au goût du jour. C'est une étape importante pour pouvoir communiquer de manière plus transparente et plus régulière. L'objectif est de communiquer et accroître la visibilité des sociétés locales en offrant la possibilité de mettre les événements des sociétés en ligne, proposé des formulaires en ligne. Les autres canaux de communication resteront d'usage.

Questions de l'assemblée

- XXXXXX (JMK) questionne pourquoi la fontaine près de la source de la Birse ne coule plus et pourquoi il y est inscrit eau non potable. Il estime que cette fontaine devrait être valorisée. XXXXXX (FV) complété par XXXXXX (NC) répond que cette fontaine n'est pas alimentée en eau de la Birse. Sans contrôle régulier possible, l'indication « eau non potable » est de rigueur.
- XXXXXX (JCK) revient sur les demandes faites au point divers en lien avec la sécurité du trafic routier : au quartier de l'Orgerie avec un problème de vitesse, la liaison cycliste entre Tavannes et Tramelan et enfin, la demande de recréer les rigoles à la rue du Mont. Il demande ainsi où en sont ces travaux.

- [REDACTED] (CG) répond, concernant le chemin de l'Orgerie et la mise en place de gendarmes couchés que cela n'a pas été fait, car il est nécessaire d'avoir d'abord des statistiques et pour cela le radar a été placé et relève les données. Les besoins seront ensuite définis plus exactement. À propos du chemin de vélo vers Tramelan, la voirie la remis en état au printemps. Et enfin concernant le chemin du Mont, nous sommes dans la même problématique que pour le chemin de l'Orgerie. Des réactions sont relevées sur l'emplacement exact du radar et [REDACTED] (JH) explique le choix de l'emplacement du radar expliquant qu'un accent a été mis sur la sécurité dans la zone des écoles.
- [REDACTED] (JPD) demande de faire des rappels écrits sur la route dans les zones 30, car ceux-ci favoriseraient des vitesses adéquates.
- [REDACTED] (CB) demande que la Commune écrive un courrier au garage Burkhalter afin de lui signaler de respecter le stationnement de ses voitures.
- [REDACTED] (CR) demande ce qu'il se passe avec le bâtiment de la ferme Lüthi (parcelle n°250) ? [REDACTED] (FV) répond que le Conseil étudie les offres reçues et que l'intérêt de Tavannes sera prioritaire dans le choix ou non de la vente de cette parcelle.

L'assemblée est levée à 22h07.

Annexe : Ordre du jour

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président

Le secrétaire

[REDACTED] (PAG)

[REDACTED] (CAD)